



Carte blanche publiée le 18 octobre 2015 sur le site de La Libre Belgique.

Isabelle Heymans, Jean-Marie Léonard, Yves Hellendorff (Plate-forme d'action santé et solidarité), Maxime Coopmans (C-DAST), Arnaud Lismond, Gérald Hanotiaux (Collectif solidarité contre l'exclusion), Anne Léonard (CSC), Estelle Ceulemans, Anne Panneel, Jef Maes (FGTB/ABVV), Virginie Caverneels, Philippe Vigneron (Centrale Générale de la FGTB/ Algemene Centrale ABVV), Eric Hufkens (Médecine pour le Peuple), Jerry Werenne (Projet Lama), Evelyne Lenoir (cellule santé et bien-être au travail de la SSMG), Dominique Feron, Véronique Dumonceau (Union Nationale des Mutualités Socialistes), Florence Laigle

Les chiffres de l'Inami montrent au cours des dix dernières années l'explosion du nombre de personnes en incapacité de longue durée. Les consultations médicales en rapport avec des plaintes liées au travail, sur le plan physique (TMS) et psychiques (dépression et burn out), sont bien évidemment en constante augmentation. Le recul de l'âge de la pension des femmes de 60 à 65 ans n'est pas étranger à l'explication de ce phénomène mais la détérioration des conditions de travail, notamment à l'origine de l'augmentation des troubles psychiques, y est aussi pour beaucoup. A noter aussi l'exclusion du chômage de personnes considérées comme inaptes au travail pour raison de santé. C'est ainsi qu'une série de dispositions ont vu le jour visant à favoriser la réinsertion des travailleurs malades et invalides. L'objectif a été repris dans les deux dernières déclarations gouvernementales, celles des gouvernements Di Rupo et Michel. La ministre De Block est chargée de sa mise œuvre.

Face à cette situation et avertie de l'initiative gouvernementale en cours, la Plate-forme d'Action Santé et Solidarité a pris l'initiative de réunir en juin dernier, dans un premier temps, un Focus Groupe en vue de créer un plus large débat au-delà de celui auquel les initiés habituels avaient été invités par la Ministre.

Disons d'emblée que l'objectif de la remise au travail des personnes en fragilité de santé est louable et même indispensable. Pourquoi des travailleurs victimes de maladies ou accidents liés ou non au travail devraient-ils être exclus du monde du travail, de ce qui crée encore dans notre société le lien social, la sécurité économique, le droit à la sécurité sociale, ... Les intervenants réunis dans le cadre ce focus groupe se sont accordés sur quelques considérations qu'ils tiennent à communiquer.

La remise au travail des personnes en incapacité doit se réaliser dans une dynamique positive. Elle implique qu'elle se déroule sur une base volontaire et participative du travailleur en concertation avec son médecin traitant, le médecin conseil de sa mutualité et



Remettre au travail des personnes en incapacité: le piège de Maggie De Block

le médecin du travail. Le point de départ d'une réhabilitation ou réorientation au travail sera essentiellement la valorisation des capacités de l'intéressé. Il s'agira donc toujours d'une démarche axée sur les moyens sans jamais en faire une obligation de résultat et certainement pas pour aboutir à des sanctions de quelque 'ordre que ce soit : exclusion et/ou pénalisation financière. (...) ([Lire l'article dans son intégralité sur www.lalibre.be](http://www.lalibre.be))